



AVIS

CONCERTATION PRÉALABLE (article L.300-2 du Code de l'Urbanisme)

RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UNE EXTENSION DE LA POLYCLINIQUE DE KÉRAUDREN, AU LIEU-DIT GOAREM AR ZANT À BREST.

Par délibération du Conseil de Communauté du 27 janvier 2012, une révision simplifiée du PLU de Brest métropole océane a été prescrite afin de permettre la réalisation d'une extension de la polyclinique de Keraudren, au lieu-dit Goarem Ar Zant à Brest.

La réduction de la marge de recul instituée le long de la RD112 au titre de la Loi « Barnier » du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, sera proposée.

Un dossier de présentation du projet ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations seront tenus à la disposition du public du lundi 13 février au mercredi 29 février 2012 inclus :

- ❖ à l'Hôtel de Communauté, 24 rue Coat ar Gueven à Brest – Pôle développement économique et urbain – Atelier des Données et Études Urbaines,
- ❖ à la Mairie de quartier de Lambézellec,
- ❖ à la Mairie de quartier de l'Europe.

Le Président de Brest métropole océane,

François Cuillandre